L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 1er NOVEMBRE.

FAITS DIVERS.

—Nous apprenons, dit le *Constitutionnel*, que le Sénateur populaire venant de la Virginie a apporté au nouvelle recrue de 2 millions 474,169 fr., adressée au ministère des finances par le gouvernement mexicain, en exécution de la convention de Miramar.

—On lit dans le *Journal de Rouen* du 4 octobre :

Il gèle bleue toutes les nuits en ce moment. Il faudrait remonter loin dans notre histoire climatologique pour rencontrer un hiver aussi précoce. On fait de feu partout.

—Il règne une telle sécheresse dans la contrée qui entoure Saragosse, qu'on songe à des prières publiques afin d'obtenir de la pluie.

—Voici, d'après le *Saint-public*, la carte des mets qui est figuré au dernier banquet hippophagique de Lyon :

Consommé au pain,—jalienne (bouillon de cheval).

Grande pièce de cheval bouillie, entourée de choux.

Cervelas de cheval aux truffes.
Cheval à la mode.
Boigeons aux cervelles de cheval.
Foie de cheval à l'italienne.
Filet de cheval à la broche.
Pâté froid de cheval.

—Le 31 août a eu lieu à Saigon l'inauguration du théâtre européen ; c'est le premier qui a été établi au Cochinchine.

Il y avait foule à la représentation qui se composait de trois pièces : une *Mort sous Louis XV, la Dame aux jambes d'acier*, et *la Deux Aveugles*. Malheureusement, et le directeur a trouvé des acteurs, il n'en est pas de même pour les actrices, qui manquent complètement dans sa troupe.

—Un affreux accident vient d'être occasionné au théâtre de la ville d'Uim par l'huile de pétrole.

Vingt-quatre lampes attachées au lustre suspendu au plafond de la salle ont éclairé un matinée d'une représentation, et l'huile de pétrole enflammée est tombée comme une pluie de feu parmi les spectateurs, parmi lesquels se trouvaient un assez grand nombre de dames.

En un instant, les robes d'une vingtaine de ces malheureuses étaient en feu et les brûlures les plus graves en sont résultées. L'une d'elles a succombé quelques heures après l'événement.

—Voici un tout petit fait, dit le *Courrier de Lyon*, qui peut donner une idée de l'influence souvent inaperçue que les moindres caprices de cette reine du monde qu'on appelle la mode peuvent exercer sur le développement de l'industrie.

Un établissement métallurgique de nos contrées vient de recevoir une commande de 300,000 til. de bandes d'acier destinées à former des espèces de cages, en forme de cônes tronqués, dans lesquelles s'enferme volontairement la plus belle moitié du genre humain.

—Une dame, jeune et d'une mise élégante, se présente dans l'après midi chez un papetier de la rue Neuve-des-Petits-Champs, et lui demande gracieusement la permission d'entrer dans son magasin pour écrire une lettre très pressée. Séduit par les belles manières et le ton exquis de la jeune femme, le papetier lui offre galamment sa propre place à son bureau, et s'empresse de lui fournir tout ce dont elle a besoin : pain, par discrétion, il se tient à l'écart afin de ne pas troubler la belle inconnue. Quand elle a eu écrit et cacheté son billet, elle se leva prestement et prit congé, avec un délicieux sourire, de son hôte improvisé, qui, en homme qui sait vivre, la reconduisit poliment à sa porte. Quelques minutes après, il se remit à son comptoir : le tiroir était ouvert, il jeta machinalement les yeux sur les valeurs qu'il renfermait, et resta interdit en s'aperçevant de la disparition de trois billets de banque de 100 francs qu'il contenait avant l'arrivée de la dame à la lettre. La belle inconnue était une adroite voleuse. Cependant le doute de faire du bruit, etin n'avait pas, dit la *Gazette des Tribunaux*, touché aux pièces d'or qui étaient encore dans le tiroir. Le marchand a porté plainte devant le commissaire de police de son quartier.

VENTES A L'ENCAN.

Jean Alexandre Wale vs. Marie Augele Wale, épouse d'Honoré Couvreier et autres—No 20,711.

Vente pour opérer un partage.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau succursale Passage de la Bourse et Bienville

Le mercredi, samedi 5 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchants et des Encanteurs, entre Bourse et Conti, en vertu d'un jugement rendu le 26 septembre 1864, par l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans et signé de ce dernier, le propriété dessitre suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans la Seconde District de cette ville, mesurant, mesure française, 30 pieds de face sur Conti, entre les rues Rampart et Burgundy, sur les pieds de profondeur. Ensemble huit MAISON en bois, No 155, sont quatre chambres en haut et quatre en bas, avec jardin, water service, latrines &c., &c.

Conditions—comptant, en billets ou Francs des Etats Unis.

L'acte de vente par devant O. Dreuet, notaire public, sont frais de l'acquéreur. Sept—A 14,22,28—une 5

Propriété de grande valeur exploitée en jardin à proximité du chemin carrière de Gentilly et de la ville—Et terrains de prise dans le voisinage—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,537—Succession de F. A. Breliier.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

En vertu et en exécution d'un ordre de vente de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 20 septembre 1864—je vendrai à l'enchère publique au plus offrant et dernier enchérisseur, SAMEDI 5 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre la rue Canal et Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, les propriétés dans la dite succession, les propriétés dont la désignation suit, savoir :

1—GINQ LOTS de terre situés en cette paroisse d'Orléans, à Gentilly, dans le Troisième District, dépendant de la ci devant propriété dont la Marie et Georgine sont les dames, et mesurant, tous, ils 270 pieds sur front de Arlon d'Allemand, arpent